

**RAPPORT N°7**

.....  
**ENGAGEMENT D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ DANS UNE SOCIETE D'ECONOMIE  
MIXTE POUR LA GESTION DE L'ABATTOIR**

La société de gestion de l'abattoir d'Ambert est actuellement en redressement judiciaire jusqu'au 26 mars 2020, à la suite d'une prolongation de cette phase de redressement de 6 mois le 26 septembre 2019.

Dans un objectif commun de continuité du service, la commune d'Ambert et la communauté de communes Ambert Livradois Forez ont mené conjointement une étude (cf. annexes), réalisée par le bureau FIDAL, pour identifier un mode de gestion pérenne. Le comité de pilotage de cette étude s'est tenu le 1<sup>er</sup> octobre 2019 : il a été acté qu'une société d'économie mixte (SEM) était la société la plus à même de gérer cet équipement.

Par délibération en date du 29 octobre 2019, Ambert Livradois Forez a souhaité modifier ses statuts, notamment en ajoutant la compétence facultative de :

- gestion de l'abattoir, en prenant part à une future société de gestion à créer,
- propriété de l'abattoir en janvier 2021.

Ambert Livradois Forez souhaite donc s'engager dans une future SEM, gestionnaire de l'abattoir d'Ambert.

La commune d'Ambert et la communauté de communes Ambert Livradois Forez souhaitent continuer à porter conjointement le projet de SEM pour l'abattoir. En ce sens, il est proposé de retenir le cabinet FIDAL pour la suite de l'accompagnement des collectivités. La commune et la communauté de communes prendraient chacune 50% des dépenses liées à cette prestation, c'est-à-dire pour les missions suivantes :

- A) Réalisation d'un rétro planning de l'opération ;
- B) Le cas échéant, assistance dans le cadre de la résiliation du contrat de DSP (délégation de service public) ;
- C) Assistance au montage de la SEM ;
- D) Assistance à la passation d'une nouvelle DSP.

Le cabinet FIDAL n'est pas en mesure de chiffrer précisément, à ce stade, le volume horaire nécessaire pour chacune des phases mais nous informe que la phase A) correspond à un montant total de 3 750€ HT et que la phase C) à environ 6000€ HT.

En fonction de l'avancée de la prestation et des choix, les estimations seront affinées.

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- de rappeler l'engagement d'Ambert Livradois Forez pour le maintien de l'abattoir d'Ambert ;
- d'engager Ambert Livradois Forez dans la création d'une SEM, gestionnaire de l'abattoir ;
- de valider l'engagement du bureau FIDAL pour la phase 3 de la mission d'accompagnement, comprenant les parties A) à D) mentionnées, pour un taux horaire de 150 €HT (volume horaire à préciser en fonction de l'avancée et des choix), pour un montant à hauteur de 50% du montant des prestations (l'autre moitié étant prise en charge par la commune d'Ambert) ;
- d'engager Ambert Livradois Forez comme membre de cette future SEM.